l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LES BONNES PRATIQUES :

« SUBROGATION ET COORDONNÉES BANCAIRES »

CPAM CHARENTE

17/12/2024

SOMMAIRE

01
LA SUBROGATION, C'EST QUOI ?

02
COMMENT SAISIR LA SUBROGATION EN DSN ET NET ENTREPRISES?

03
LA GESTION DU PROCESSUS DE VERSEMENT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES
(FOCUS SUR LES COORDONNÉES BANCAIRES)

04
UN SIRET = UN RIB

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

01

LA SUBROGATION, C’EST QUOI ?

l’Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LA SUBROGATION, C'EST QUOI ?

Les indemnités journalières sont théoriquement versées au salarié directement par sa caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

Toutefois, l'entreprise peut demander à les percevoir pour le compte de son salarié :
c'est la subrogation.

Ainsi, l'entreprise peut percevoir les indemnités à compter du 1er jour d'indemnisation par l'Assurance Maladie.

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

02

COMMENT SAISIR LA SUBROGATION EN DSN ET NET ENTREPRISES?

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

EN DSN : COMMENT SAISIR LA SUBROGATION ?

Réaliser le signalement d'arrêt de travail

- **Cocher la case subrogation**
- **Remplir la date de début de l'arrêt de travail**
- **Indiquer les dates maximales de subrogation** (selon vos conventions collectives ou accord de branches) **sans vous limiter à la date de la fin de l'arrêt de travail**

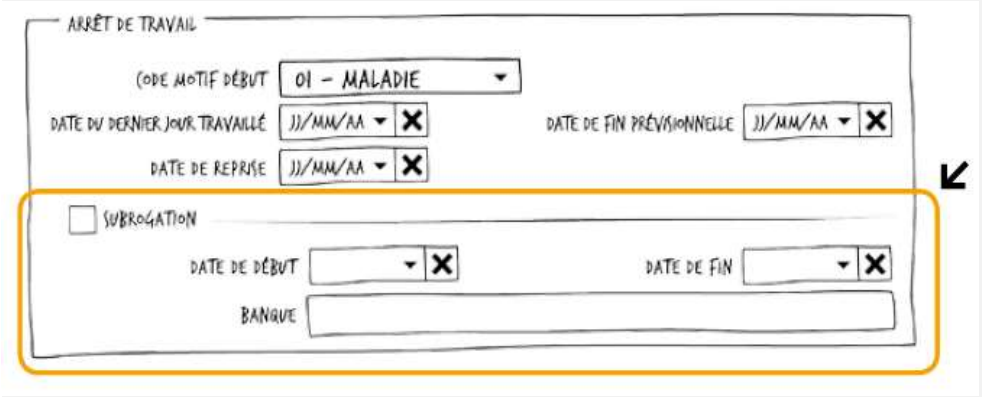

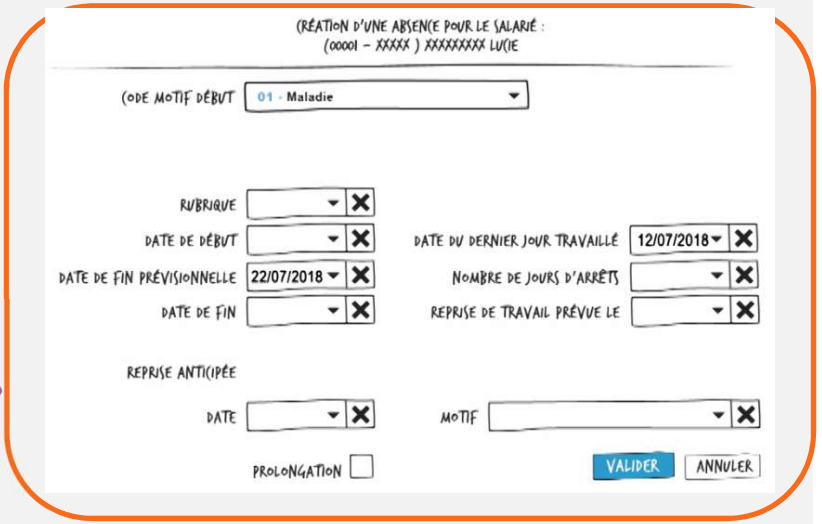

Vérifier dans votre logiciel de paie le n° de compte bancaire sur lequel doivent être versées les indemnités journalières.

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

SUR NET ENTREPRISES : COMMENT SAISIR LA SUBROGATION?

La saisie de l'IBAN
en MAJUSCULE est obligatoire
pour chaque attestation

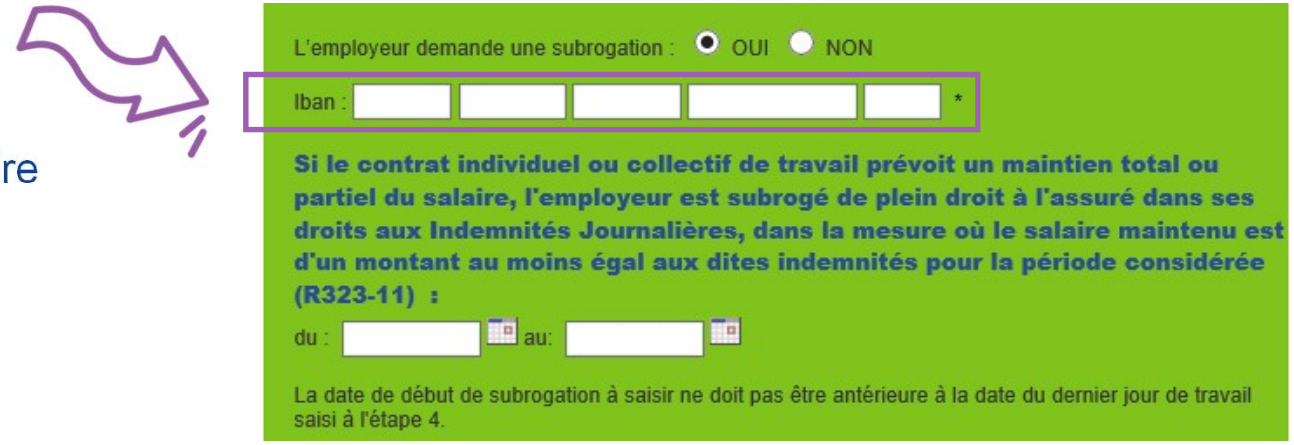

Alors optez pour la DSN,
et vous pourrez paramétrer vos coordonnées.

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

03

LA GESTION DU PROCESSUS DE VERSEMENT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

(FOCUS SUR LES COORDONNÉES BANCAIRES)

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LA GESTION DU PROCESSUS DE VERSEMENT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES (FOCUS SUR LES COORDONNÉES BANCAIRES) : ARRÊT INITIAL

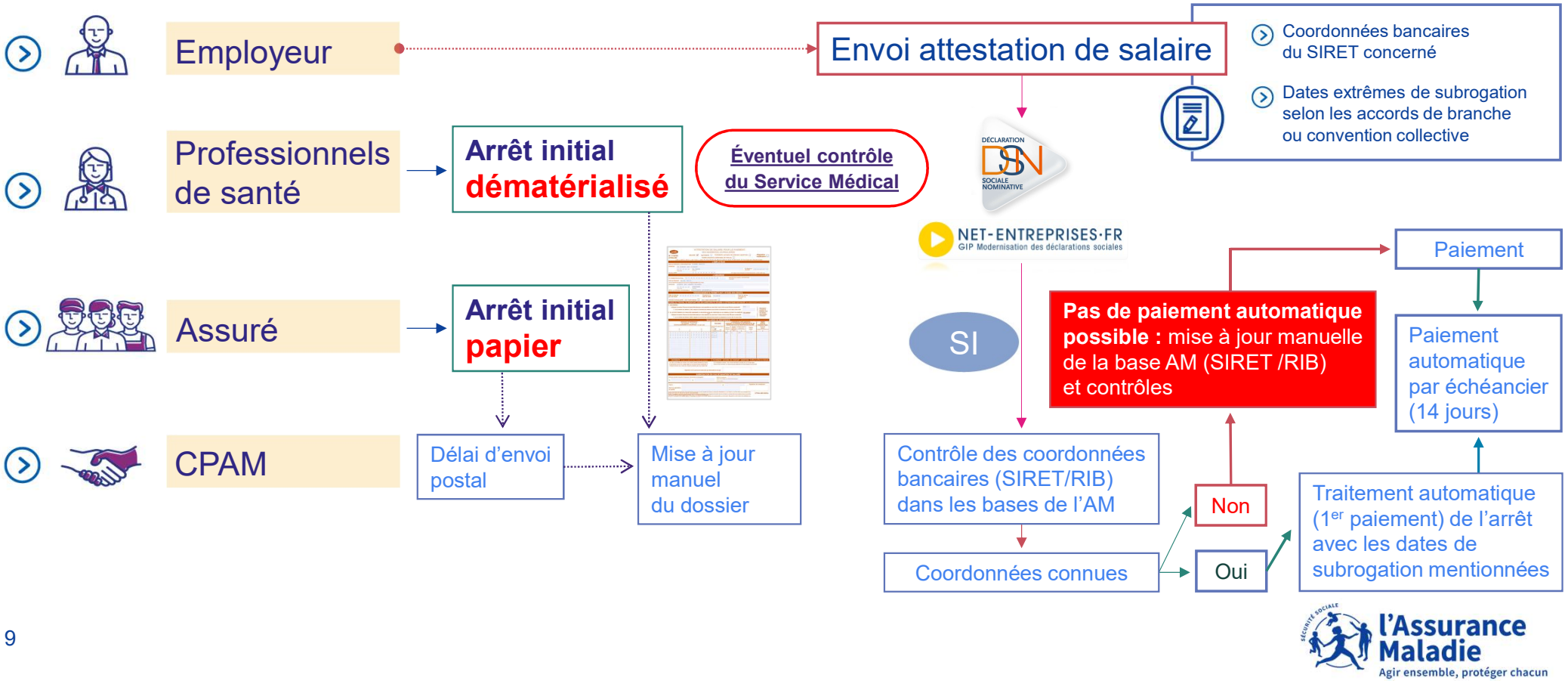

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LA GESTION DU PROCESSUS DE VERSEMENT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES (FOCUS SUR LES COORDONNÉES BANCAIRES) : PROLONGATION D'ARRÊT

Employeur

Professionnels de santé

Assuré

CPAM

Prolongation d'arrêt dématérialisé

Prolongation d'arrêt papier

Délai d'envoi Puis action manuelle pour injection dans le dossier

Injection de l'arrêt dans le dossier assuré

paiement automatique de la suite selon les indications mentionnées lors de l'arrêt initial

Si dates de subrogation limitées à l'arrêt initial

Paiement au salarié

2

Éventuel contrôle du Service Médical

1

Aucune action

Si dates de subrogation limitées à la CC ou accords de branche

Paiement à l'employeur

Envoi d'une rectificative

IMPACTS

Indu au salarié

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

L'ENVOI DE L'ATTESTATION RECTIFICATIVE

Un signalement d'arrêt DSN « annule et remplace » est à établir **en reprenant les dates extrêmes de début et de fin de subrogation**.

À défaut d'établir un flux en DSN, le flux « rectificatif » via NET-E doit mentionner non seulement **les dates extrêmes mais également mentionner les mêmes coordonnées bancaires et le même SIRET que celles de la DSN** .

Ne pas modifier les coordonnées d'un flux à un autre

À retenir…

Les éléments transmis sur la 1ère attestation de salaire
permettent le paiement automatisé
jusqu'à la fin de l'avis d'arrêt de travail sans intervention manuelle.

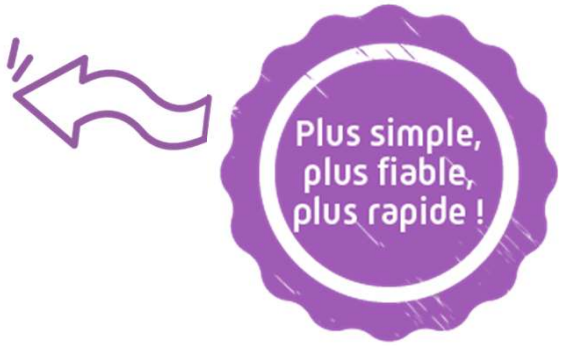

- Des dates de subrogation extrêmes
- Un RIB unique

1 attestation conforme
=
un paiement rapide, un gain de temps pour tous

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

04

UN SIRET = UN RIB

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LE PRINCIPE D'UN SIRET = UN RIB UNIQUE

RAPPEL !

- L'Assurance maladie ne peut enregistrer qu'un seul RIB par SIRET.
- Toute modification de coordonnées bancaires impacte le délai de gestion du dossier.

Sécurité sociale
l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

QUE FAIRE SI L'ENTREPRISE EST ORGANISÉE SELON LES CAS CI-DESSOUS?

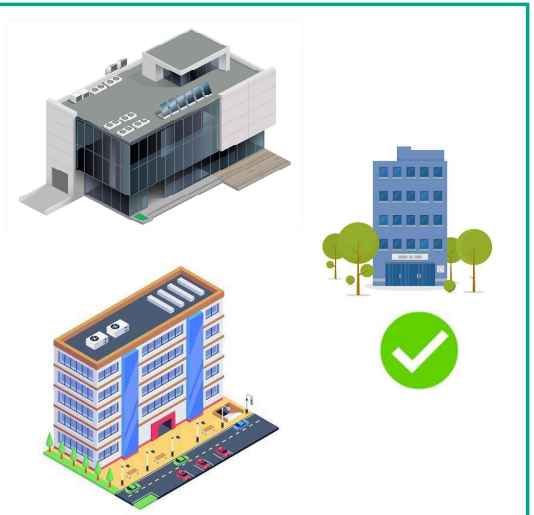

Transmettre les mêmes coordonnées du centralisateur des prestations IJ.

Transmettre les mêmes coordonnées pour l'ensemble des catégories de salariés.

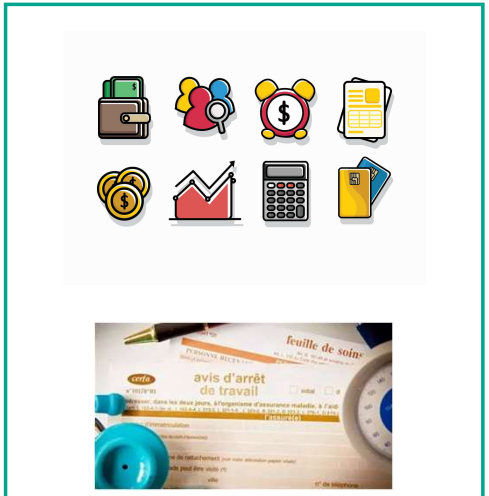

Transmettre les mêmes coordonnées pour l'ensemble des indemnités journalières (maladie, maternité, accident de travail, paternité).

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

NET-ENTREPRISES·FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Transmettre les mêmes coordonnées quel que soit le flux de transmission.

EN SYNTHÈSE

- Le SIRET destinataire des prestations
- Les dates extrêmes de subrogation dès l'arrêt initial
- 1 SIRET = 1 RIB

- Paiement rapide
- Coût de gestion allégé
- 1 seule information
- Paiement fiabilisé
- 1 saisie responsable
- Suivi actif

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

BONNES PRATIQUES : LES CONTACTS

NET-ENTREPRISES·FR

La base de connaissances
net-entreprises.custhelp.com

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Espace entreprise
https://www.ameli.fr/entreprise

Suivi de vos dossiers (1)

Assistance (2)

3679 Service gratuit + prix appel

Accompagnement technique & règlementaire
https://cpam16.depotdoc.fr/entreprise/support

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun